

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 43

ARMÉES

Service des Poudres.

Rapporteur spécial : M. André COLIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (Tomes I à III et annexe 41), 632 et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget du Service des Poudres pour 1964 s'équilibre en recettes et dépenses au chiffre de 341.081.956 F.

Le budget voté pour 1963 s'est monté à 281.165.696 F.

On constate un accroissement de 59.916.260 F.

La répartition des recettes et dépenses entre les trois sections budgétaires s'établit ainsi qu'il suit pour chacun des exercices 1963 (budget voté) et 1964 (projet) :

	1963	1964	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
1 ^o section (exploitation).....	237	245	+ 8
2 ^o section (études et recherches).....	8	33	+ 25
3 ^o section (premier établissement).....	36	63	+ 27
Totaux	281	341	+ 60

Exploitation.

L'augmentation des dépenses d'exploitation est relativement faible et se répartit ainsi :

	1963	1964	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Dépenses de personnel.....	72	85	+ 13
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services.....	138	130	— 8
Charges sociales.....	15	18	+ 3
Dépenses diverses.....	12	12	
Totaux	237	245	+ 8

L'accroissement des dépenses de personnel et de charges sociales s'explique en premier lieu par les améliorations des rémunérations de la fonction publique et des indemnités de caractère familial. On note en particulier la mise en application du décret n° 63-80 du 2 février 1963 fixant le statut commun des corps de techniciens d'études et de fabrications des établissements et services du Ministère des Armées.

D'autre part l'activité du Service des Poudres pendant l'année prochaine se caractérisera par le développement des études et travaux en matière d'autopropulsion des engins. Cette évolution entraîne un renforcement en personnel de recherche et en personnel ouvrier, tandis que certaines suppressions d'emplois sont permises parallèlement à la réduction des activités traditionnelles. L'ensemble de l'opération représente un accroissement de plus d'un million et demi de francs.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et d'entretien, le Gouvernement explique la diminution de 8 millions de francs par rapport à 1963,

— d'une part par une adaptation aux besoins réels des dotations de matières premières nécessaires, dotations qui s'étaient avérées trop importantes au cours des années précédentes (— 4.725.000 francs) ;

— d'autre part par une réduction de la contribution du Service des Poudres au fonds spécial de retraite des ouvriers géré par la Caisse des dépôts et consignations, compte tenu des besoins prévisibles de ce fonds pour l'année prochaine (— 2.926.000 francs).

Il est cependant un besoin qui paraît être en nette augmentation par rapport à l'année précédente, mais que l'examen du seul budget des Poudres ne permet pas de révéler : il s'agit du volume de carburants que le Service des Poudres recevra du Service des Essences. Ce dernier service prévoit en effet, dans ses opérations de 1964, une cession au Service des Poudres d'un montant de 5.187.000 francs alors que celle de 1963 n'était que de 918.000 francs.

Cependant, des explications fournies par le Ministère des Armées à ce sujet, il résulte que la différence est beaucoup moins importante que ne l'a fait apparaître le rapprochement des chiffres précédents. En effet, dans le budget 1963 les cessions de fuel-oil n'étaient pas comprises, comme cette année, dans la rubrique

« Cession au budget annexe des Poudres » mais dans celles concernant les produits divers. Il en résulte qu'en réalité les chiffres à comparer sont :

1963 : 4.668 millions ;

1964 : 5.187 millions.

L'accroissement n'est plus que de 18 % et provient de la modernisation croissante des transports de matériels dans les établissements (grues et chariots automoteurs, engins spéciaux pour le transport de très gros blocs de poudre).

Si l'on considère maintenant les recettes d'exploitation, dont le montant est évidemment égal à celui des dépenses d'exploitation, on constate que l'accroissement de 8 millions par rapport à 1963 résulte de deux opérations :

1) Sont en diminution, parfois importante, les fabrications destinées aux armées, à certains services publics non militaires et à l'économie privée. De même on note une diminution des recettes à attendre des cessions directes à l'exportation ;

2) Au contraire, on constate un accroissement des prévisions de recettes pour ce qui concerne :

— les cessions à l'intérieur ;

— les cessions à l'exportation par l'intermédiaire d'exportateurs français ;

— les recettes accessoires (1).

Cette évolution s'explique ainsi :

a) Les recettes à attendre des fabrications destinées aux armées et aux services publics ont été établies sur la base des prévisions recueillies auprès des services consommateurs au début de l'année : ces prévisions ont fait état d'une diminution importante des besoins en poudres et explosifs pour munitions classiques provenant de la compression des effectifs sous les drapeaux. Par ailleurs, en ce qui concerne les cessions à l'économie privée, le mélange hypergolique TX-acide nitrique, fourni par le Service des Poudres, a été remplacé par un mélange bien meilleur marché.

La baisse des recettes relatives aux produits du monopole est due à une récession passagère prévisionnelle des explosifs nitrés au profit des dynamites.

(1) Les recettes constituées par les remboursements de la section « Etudes et recherches » pour l'entretien de son personnel sont, elles aussi, en augmentation, mais celle-ci s'explique par l'accroissement d'activité de cette section qui est évoquée plus loin.

La diminution des recettes d'exportation directe est liée à une légère réduction du programme Hawk et à une réduction des exportations en poudres et explosifs classiques ;

b) La hausse des recettes correspondant aux cessions intérieures et aux cessions à l'exportation par l'intermédiaire d'exportateurs français est due au développement des ventes de propergols solides tant à l'intérieur qu'à l'exportation.

D'autre part, les recettes du chapitre 80 (recettes accessoires) prévues dans les budgets des dernières années se sont révélées fortement sous-estimées. Ce fait résulte de ce qu'il n'avait pas été pris en considération, lors de la préparation du budget, les recettes qui n'étaient pas prévisibles avec certitude (ventes de vieux matériels, par exemple). C'est ainsi que ces cinq dernières années les rentrées effectivement constatées au chapitre 80 ont été :

En 1959 : 7.406.000 NF (pour 3.500.000 NF inscrits au budget) ;

En 1960 : 10.679.000 NF (pour 4.000.000 NF) ;

En 1961 : 11.308.000 NF (pour 4.000.000 NF) ;

En 1962 : 13.566.000 NF (pour 5.000.000 NF) ;

En 1963 : 10.600.000 NF au 1^{er} septembre (pour 5.255.000 F).

La somme de 9.000.000 F inscrite au budget de 1964 reste ainsi inférieure aux réalisations des cinq dernières années, de telle sorte qu'elle a peu de chances d'être surestimée.

Etudes et recherches.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement accordés pour les études et recherches en 1963 et proposés pour 1964 sont les suivants :

Autorisations de programme :

1963 : 16 millions de F ;

1964 : 48 millions de F.

Crédits de paiement :

1963 : 8 millions de F ;

1964 : 33 millions de F.

Cette augmentation provient de l'effort tout particulier confié à la Direction des Poudres dans le domaine de la propulsion, ainsi que pour certaines études particulières, atomiques, chimiques ou biologiques.

La dotation du chapitre en autorisations de programme est en réalité de 78 millions, car 30 millions sont virés à la première section qui est chargée de la gestion du personnel.

La répartition des 78 millions est la suivante :

Etudes et recherches d'autopropulsion.....	50.300.000 F.
Guerre chimique	10.000.000 F.
Etudes atomiques, chimiques et biologiques...	5.700.000 F.
Explosifs	3.500.000 F.
Nitro-cellulose	2.000.000 F.
Autres poudres et études générales.....	6.500.000 F.

Sur ces 78 millions d'autorisations de programme, le Gouvernement prévoit d'en dépenser 45 en 1964, dont 30 sont d'ores et déjà virés à la première section pour la gestion du personnel.

L'accroissement des moyens financiers que le projet de budget accorde au Service des Poudres pour les études et recherches est essentiellement motivé par l'intérêt que le Ministère des Armées attache au développement des recherches dans le domaine de l'autopropulsion dont la dotation passe, d'un exercice à l'autre, de 23 millions d'autorisations de programme à 50,3 millions.

Dépenses de premier établissement.

Les dépenses de premier établissement sont aussi l'objet d'une augmentation très importante.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement votés pour 1963 étaient respectivement de 37 millions et 36 millions de francs.

Pour 1964, le Gouvernement prévoit une dotation de 79 millions d'autorisations de programme et 63.126.000 francs de crédits de paiement.

La grosse partie des autorisations de programme et des crédits de paiement sont attribués au chapitre 9700 concernant les travaux d'équipement intéressant la Défense nationale, qui reçoit 62 millions d'autorisations de programme et 56.906.000 francs de crédits de paiement.

La répartition des autorisations de programme entre les diverses activités prévues est la suivante :

Autopropulsion	36 millions.
Explosifs à grande puissance.....	12 millions.
Guerre chimique.....	10 millions.
Sécurité des poudreries et dépenses diverses....	4 millions.

Pour l'exécution de ce programme, 20.765.000 francs de crédits de paiement sont prévus pour 1964.

Quant au chapitre 9710 concernant les travaux d'équipement au bénéfice de l'exploitation industrielle du service, il est beaucoup moins important : 17 millions sont envisagés en autorisations de programme nouvelles pour le renouvellement des matériels (machines, appareils et outillage, fabrications et logement), dont 2 millions seront dépensés en crédits de paiement en 1964. A ce programme nouveau s'ajoutent les opérations en cours qui représentent un total de 6.200.000 francs de crédits de paiement.

L'évolution des dotations par rapport à 1963 indique un accroissement d'activité dans tous les domaines :

	1964 (En millions.)		1963 (En millions.)
Autopropulsion	36	contre	22
Fabrication d'explosifs à grande puissance.	12	contre	0
Amélioration de la sécurité des poudreries..	4	contre	2
Divers (dont guerre chimique).....	10	contre	1
Renouvellement d'équipement intéressant l'exploitation industrielle.....	17	contre	12

En résumé, l'activité « exploitation » du Service des Poudres est prévue pour 1964 à un niveau à peu près équivalent à celui de 1963, la baisse des consommations militaires étant compensée par des commandes civiles. Les études et recherches ainsi que les travaux de premier établissement sont intensifiés, notamment en matière d'autopropulsion.

Votre Commission des Finances n'a apporté aucune modification aux dispositions proposées par le Gouvernement.